



## **Synthèse des débats publics en région**

Le Grenelle de l'Environnement se décline en trois phases.

- La première a consisté en l'élaboration de propositions par six groupes de travail composés de membres de cinq collèges : l'Etat, les collectivités locales, les salariés, les responsables professionnels, les associations environnementalistes et quelques personnalités qualifiées.
- La deuxième s'est articulée autour d'une très large consultation sur l'Internet, auprès du grand public, et par le biais d'une vingtaine de réunions publiques en régions.
- La troisième est une table ronde au cours de laquelle seront examinées les propositions des groupes de travail, éclairées et enrichies par l'ensemble des contributions.

Au cours de chacune des réunions régionales, qui ont réuni au total plus de 15 000 participants, dans un esprit constructif, les élus et les acteurs économiques, sociaux et associatifs ont échangé et débattu des propositions issues des groupes de travail. Les discussions ont été structurées, constructives et de bonne tenue. Elles se sont généralement déroulées de manière particulièrement sérieuse, pondérée et courtoise.

Des ateliers de travail ont été organisés sous la présidence de personnalités locales afin de donner un premier avis sur les propositions et les conclusions des groupes de travail nationaux. Les experts participant à ces ateliers ont étudié, commenté et rapporté au contexte local chacune des propositions des groupes de travail nationaux. Ces travaux ont ensuite été présentés et débattus lors de séances plénières ouvertes à tous les citoyens. Des positions parfois antagonistes ont été confrontées, mais les débats se sont déroulés dans un excellent climat d'écoute mutuelle.

Ces séances de consultation ont permis l'expression de tous les acteurs de la société civile. Elles ont été l'occasion d'échanges très riches, témoignant de l'implication des acteurs associatifs locaux et des acteurs socioprofessionnels qui ont été, à l'image de nombreux élus locaux, force de propositions. La qualité du dialogue et la richesse des échanges pendant ces ateliers de travail est à souligner. Les jugements portés sur l'organisation de ces journées et l'intérêt des débats sont très favorables. Les participants, visiblement passionnés par les diverses problématiques environnementales, ont souligné leurs attentes vis-à-vis des suites qui seront apportées à ces journées.

Il convient de préciser que les lignes qui vont suivre sont une synthèse non-exhaustive des restitutions des ateliers et des débats qui en ont découlé.

### **I. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie**

#### **1. Vers une société sobre en énergie et en ressources**

##### **a. Bâtiment**

Il ne faut pas opposer les différents acteurs de la construction, qui doivent tous être impliqués dans la démarche de renforcement de la performance énergétique des bâtiments. Il s'agit de renforcer l'ingénierie en matière d'éco-construction et de rénovation, avec un soutien de l'Etat, de rendre lisible l'impact énergétique

des matériaux et de leur fabrication, mais aussi de revoir le Code des marchés publics pour faire du développement durable un véritable critère de choix.

Du fait du développement de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies et de la nécessité de s'orienter vers les énergies renouvelables, il est indispensable de former l'ensemble des acteurs de la construction et de développer des lieux d'échanges et de pilotage technique dans toutes les régions. Il paraît également souhaitable de revoir la cohérence de l'ensemble des dispositions réglementaires, qui constituent aujourd'hui des obstacles au développement de nouveaux modes de construction.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte le coût global de la construction, y compris celui de son fonctionnement. Une gouvernance doit être mise en place à la bonne échelle, avec une forte intercommunalité et une fiscalité réorganisée. Les outils fiscaux doivent être mis en cohérence, dans une logique de répartition plus équitable entre les propriétaires et les occupants. De plus, l'attention doit être portée sur les surcoûts d'investissement et l'importance de l'ingénierie financière à mettre en œuvre. A cet égard, les élus ont exprimé le souhait d'être assistés techniquement dans leurs décisions.

Un certain nombre de voies pourraient être explorées pour dégager des économies, comme le recyclage ou l'utilisation de matériaux locaux. Cela étant, l'accent n'est pas suffisamment mis sur les bâtiments anciens auxquels les solutions nouvelles ne sont pas toujours adaptées, ce qui renvoie au besoin d'accompagnement de la filière BTP.

#### **b. Etiquetage des produits de grande consommation**

Le consommateur doit bénéficier d'une information claire sur la traçabilité écologique des produits et des services qu'il achète. Par ailleurs, la sensibilisation aux problématiques environnementales doit être renforcée pour encourager les conduites économes et, plus largement, faire évoluer les comportements.

#### **c. Modes de production**

Il paraît indispensable de concevoir des modes de production innovants, permettant de réduire la consommation d'énergie. Pour les secteurs les plus consommateurs, de véritables ruptures technologiques doivent être envisagées. Il serait également souhaitable de renforcer la réglementation en matière d'efficacité énergétique, en lien avec les Plans d'aménagement urbain (PAU).

### **2. Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici à 2020**

#### **a. Infrastructures**

Avant tout, l'utilisation des outils d'infrastructures existants doit être optimisée. Pour les déplacements urbains, la création de plates-formes de regroupement en périphérie permettrait de limiter la circulation automobile en ville, de même que le développement du covoiturage et de l'inter-modalité entre les deux-roues et les transports en commun.

S'agissant des projets d'infrastructure, l'éco-conditionnalité pourrait constituer un critère de validation. En outre, il semble souhaitable de disposer de critères et de moyens pour assurer l'éco-responsabilité de ces projets. D'une manière générale, il faut adopter une vision positive de la densité, associée à la qualité de vie, et conduire des politiques foncières audacieuses.

#### **b. Fret**

Le fret doit faire l'objet d'une politique nationale très ambitieuse, avec des moyens conséquents. La population ressent en effet la forte augmentation du trafic routier de marchandises, national et international, comme une véritable agression au quotidien.

Les mesures proposées à l'égard des transporteurs routiers risquent d'être contre-productives : la surtaxation de leurs activités ne permettra pas de mettre en place des alternatives. D'autres solutions doivent donc être envisagées. Il convient de travailler sur une alternative ferroviaire, procédant d'un véritable choix politique national, voire supranational, en matière de transport de fret. Il faut aussi homogénéiser les politiques publiques de transports au niveau européen, particulièrement en matière sociale et salariale.

En outre, il semble nécessaire de renforcer la cohérence entre les objectifs et les moyens financiers alloués au transport, de fiabiliser la qualité de service du fret ferroviaire, de promouvoir les modes de transport doux, de repenser le plan national de fret et de redistribuer l'écotaxe pour récompenser les comportements vertueux. Enfin, il serait souhaitable d'imposer un étiquetage carbone des produits de consommation, intégrant la part du transport.

### **c. Véhicules moins polluants**

Les constructeurs automobiles devraient se consacrer beaucoup plus énergiquement à la mise au point de modèles moins polluants. L'Etat pourrait, pour sa part, subventionner immédiatement les filtres à particules et imposer des limiteurs de vitesse à tous les véhicules.

De plus, un écolabel du constructeur pourrait être créé. Par ailleurs, une adaptation du Code de la route pourrait être envisagée pour le vélo.

### **d. Fiscalité verte**

L'automobile, principal pollueur, doit être clairement taxée, en vertu du principe pollueur-payeur. Cette taxe pourrait permettre de pérenniser le fonctionnement des réseaux de surveillance. Si une éco-redevance était mise en place sur les transports, elle devait être payée par l'ensemble des utilisateurs, Français ou étrangers. Néanmoins, cette solution pourrait être excessivement pénalisante pour les régions périphériques.

## **3. Vers des villes et des territoires durables**

### **a. Plans climat-énergie pour chaque territoire : transports collectifs, « éco-quartiers »**

Les différents modes de transport sont complémentaires, et non concurrentiels. Même si l'inter-modalité est relativement difficile à mettre en place dans les zones où le maillage territorial de l'un des modes de transport est insuffisant, l'Etat doit réfléchir à une politique globale des transports, en se penchant notamment sur la gratuité des voies d'eau. A cet égard, une réorganisation des autorités organisatrices des transports pourrait être pertinente. En effet, ces autorités sont actuellement trop émietées pour permettre un mode de prise de décision efficace.

Quoi qu'il en soit, toute action concernant les transports doit être envisagée dans le cadre d'une stratégie de développement articulée entre les différentes échelles territoriales. Dès lors, il semble souhaitable de renforcer le Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle du schéma de cohérence territoriale. De plus, il est nécessaire d'intégrer une approche environnementale dans la planification et d'adopter une vision territoriale cohérente entre le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU). De plus, un programme d'indépendance énergétique devrait être mis en place pour les collectivités, et les éco-quartiers doivent faire l'objet d'une politique ambitieuse de développement. Ces quartiers doivent être correctement intégrés à l'ensemble de la ville pour éviter la création de ghettos.

### **b. Lutte contre l'étalement urbain**

L'étalement urbain doit être limité. Il faut mettre un terme à la consommation des espaces naturels et s'orienter vers une gestion économe de l'espace. Les élus ruraux doivent être particulièrement sensibilisés à ce sujet parce que la croissance urbaine est aujourd'hui vécue comme une opportunité dont les effets à long terme sont mal appréciés

Les politiques foncières et d'aménagement territorial devraient prendre en compte la lutte contre le changement climatique et ses conséquences prévisibles. Il convient d'envisager différentes pistes de réflexion, comme le développement du télétravail et des autoroute ferroviaires et des autoroutes de la mer pour maîtriser, voire réduire le trafic routier.

## **4. Introduire des signaux économiques plus clairs : faire apparaître les coûts écologiques dans l'économie : aides publiques, fiscalités, prix, quotas CO2**

Comme pour la construction, les coûts globaux, y compris écologiques, devraient être pris en compte dans les choix d'aménagement. De plus, il semble indispensable de mettre en place une éco-conditionnalité pour

les aides publiques, de même que des chartes territorialisées d'éco-conditionnalité pour les investissements.

## 5. Décarboner et réduire la production d'énergie

### a. Energies renouvelables

Pour l'énergie éolienne, des comités départementaux pluralistes seraient plus utiles qu'un comité national. Néanmoins, les différences de réglementation en matière éolienne, entre les régions, doivent être gommées. En outre, il paraît nécessaire d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre produites par la mise en place de l'éolien et des émissions évitées par celui-ci.

S'agissant du bois, l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources paraît pertinente. Concernant le biogaz, la simplification des procédures administratives est plébiscitée. Pour ce qui est de l'énergie solaire, les coûts d'installation sont trop élevés compte tenu des délais de retour sur investissement. En ce qui concerne la géothermie, la performance des équipements devrait être renforcée.

D'une manière générale, il faut appliquer des outils de fiscalité et d'assurance-qualité spécifiques aux installations de production d'énergies renouvelables. De plus, il pourrait être judicieux d'établir une cartographie prenant en considération les différents potentiels, notamment hydraulique, géothermie et éolien. Enfin, il serait bon de fixer des objectifs régionaux ambitieux en matière d'énergies renouvelables, de lever les freins réglementaires à leur utilisation et de lancer rapidement des chantiers expérimentaux dans le bâtiment.

### b. Recherche et innovation

L'effort de recherche doit être soutenu. Le crédit impôt recherche pourrait être élargi à l'innovation pour l'adaptation environnementale. Dans la mesure du possible les énergies fossiles émettrices de gaz à effets de serre doivent être remplacées par des énergies non-émettrices et la captation des énergies « alternatives ». La proposition de soumettre au vote du Parlement l'exportation de technologies recueille un large assentiment.

En revanche, la proposition nationale de réduire la part du nucléaire dans le portefeuille électrique et de mettre un terme au programme EPR ne fait pas l'objet d'un consensus. Il est plutôt proposé de développer la recherche en matière nucléaire, notamment sur le traitement des déchets et le démantèlement des centrales.

Par ailleurs, il serait intéressant de réduire les coûts d'assurance de l'innovation environnementale et de prévoir l'accompagnement, par de grandes entreprises, des PME dans leur recherche de nouveaux marchés. De plus, des vitrines régionales des innovations en matière de développement durable pourraient être mises en place. De même, il est proposé de développer dans les territoires des plates-formes d'information et de ressources sur les produits et les solutions existantes. Des conseillers environnement devraient être mis à la disposition des PME et des PMI de manière à développer la norme ISO 14 000.

## II. « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

### 1. Stopper partout la perte de biodiversité

#### a. Trame verte (cohérence écologique du territoire)

La notion de trame verte nationale paraît pertinente, dès lors qu'elle ne constitue pas un zonage supplémentaire. Cette trame verte pourrait donner lieu à différentes déclinaisons dans tous les champs politiques, comme l'urbanisme, l'agriculture et la gestion de la forêt. Les incitations, y compris fiscales, et la contractualisation devraient être privilégiées sur la voie réglementaire pour la majorité de ce réseau écologique national. Articulé fortement autour de la protection de la biodiversité et de la présence humaine, ce réseau devrait se décliner jusqu'à l'échelle communale.

La trame verte, qui pourrait être opposable aux documents d'urbanisme, devrait être complétée par une « trame bleue » en vue d'affirmer la continuité terrestre et maritime des milieux. Cette trame verte devrait, en outre, être formalisée et étendue au-delà des frontières nationales.

### **b. Milieux aquatiques, mer, forêt**

Il convient de porter une attention particulière aux fonctionnalités des milieux naturels. La gestion des masses d'eaux doit privilégier la protection des écosystèmes humides, essentiel au maintien des ressources en eau.

Concernant la mer, il est proposé d'organiser une table ronde sur la gestion de la pêche, notamment au thon, d'une part, et de renforcer la coordination des services de contrôle et de police, d'autre part. Par ailleurs, il paraît souhaitable de développer les énergies renouvelables marines, l'inter-modalité entre la route, le réseau ferré et la mer, les infrastructures portuaires et les autoroutes de la mer. La préservation du patrimoine ultramarin, tout particulièrement dans les départements d'Outre-Mer, constitue également une préoccupation majeure.

La forêt constitue un réservoir important en termes d'utilisation de la biomasse, de potentiel de préservation environnementale et de demandes sociétales. La question de l'éco-certification des forêts devrait être discutée au niveau de l'OMC. La politique forestière devrait être centrée sur la protection de la biodiversité et la valorisation du bois en tant qu'énergie.

### **c. Patrimoine naturel remarquable**

Au sein de chaque région, un certain nombre de lieux doivent être protégés. En la matière, il faut privilégier l'adhésion, issue de la concertation et d'incitations, sur les mesures réglementaires. La réglementation favorisant la préservation de la biodiversité est déjà conséquente, mais insuffisamment appliquée. Les politiques publiques doivent être pensées de façon globale et en tenant compte de l'écosystème dans son ensemble. Dès lors, une mise en cohérence et un décloisonnement des différentes politiques publiques doivent être engagés.

De plus, la protection des espèces remarquables doit être renforcée, notamment par l'assermentation des gardes des espaces naturels sensibles.

## **2. Organiser l'action en faveur de la biodiversité : outils de gestion locale et de cohérence nationale**

Les propositions fiscales du groupe de travail national paraissent pertinentes dès lors que leur mode de calcul est adapté aux spécificités locales.

La demande d'implication de l'Etat, particulièrement en matière financière, est forte. En effet, la question des dotations se pose dans la mesure où toutes les mesures envisagées représentent un coût et ont des implications territoriales. De plus, il convient de résorber le décalage entre la vision nationale, d'une part, et régionale, d'autre part. Les politiques appliquées dans les territoires doivent être cohérentes entre elles afin de ne pas créer d'inégalités. Les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (Gerplan), procédures de concertation large permettant de définir les règles du jeu en matière d'environnement et d'utilisation de l'espace intercommunal, constituent des outils intéressants.

## **3. Connaître et faire connaître la biodiversité**

### **a. Observatoires**

La création d'observatoires pour développer les connaissances et optimiser la prise de décision dans le cadre de politiques publiques paraît intéressante.

### **b. Coopération scientifique**

La coopération scientifique passe par la mise en place de synergies entre l'Etat et les collectivités territoriales et la création d'outils de connaissance, d'évaluation et d'aide à la décision. Cette coopération impose, par ailleurs, de développer l'éducation à l'environnement et de décloisonner les métiers.

### c. Enseignement

L'éducation à l'environnement ne devrait pas se limiter au cadre scolaire. Elle devrait s'étendre tout au long de la vie, à travers des actions de communication. A cet égard, il pourrait être judicieux de créer des plateformes régionales de la connaissance et de développer la formation de naturalistes-systémiciens.

### 4. Agir au-delà de nos frontières : expertise internationale, coopération, actions au niveau européen et OMC

L'Europe joue un rôle essentiel dans la définition des cadrages. Des études objectives doivent être conduites afin de définir les critères susceptibles d'être retenus pour développer des écolabels et de nouvelles normes. Les outils existants, notamment les normes ISO 14 000 et NF, doivent être généralisés en vue de développer des filières en lien avec la déconstruction des déchets. Il serait également souhaitable de réaliser une étude sur les pratiques en vigueur dans les autres pays européens.

Il convient d'éviter les solutions franco-centrées, et plutôt rechercher une mise en synergie des volontés française et européenne en faveur du développement durable. Les actions doivent être coordonnées au plan européen, en veillant à impliquer les citoyens. Il convient de renforcer l'harmonisation entre les Etats membres, en particulier pour les charges sociales, les règlements « bio » et les cahiers des charges des labels. Il faudra saisir l'opportunité de la présidence française de l'Union Européenne pour faire progresser le droit maritime et la sécurité des transports, mais aussi pour modifier la PAC dans un sens plus écologique.

Au plan international, il serait bon d'introduire des critères environnementaux et sanitaires dans les règles OMC afin d'éviter les distorsions de concurrence et d'intégrer la réflexion sur l'agriculture durable au niveau international.

## III. « Instaurer un environnement respectueux de la santé »

### 1. S'assurer d'une cohérence d'action globale

#### a. Nouveau Plan National Santé Environnement élargi et concerté

Certaines actions du premier Plan National Santé Environnement doivent manifestement être prolongées. Lorsque ce premier plan sera achevé et aura fait l'objet d'une évaluation, un deuxième devra être mis en place et décliné au niveau régional.

Ce deuxième plan devra permettre de renforcer la pluridisciplinarité de l'approche environnementale, en particulier en matière d'application de la réglementation, mais aussi de développer la problématique des rapports entre la santé et l'environnement dans la formation des professionnels de santé. Il serait également nécessaire de promouvoir une médecine de prévention et de faire de la médecine de prévention environnementale un champ disciplinaire reconnu.

#### b. Substitution des produits et procédés polluants

Certains combustibles fossiles utilisés à des fins non-énergétiques pourraient être avantageusement remplacés par des produits issus de la chimie verte. Il convient d'accélérer la substitution des produits cancérigènes ou polluants par des substances moins nocives. La recherche sur les nouveaux produits moins polluants pourrait être conduite au sein des pôles de compétitivité.

#### c. Responsabilités et contrôles renforcés

Il paraît nécessaire de définir précisément les divers niveaux de responsabilité dans la filière de production. Concernant le principe pollueur-payeur, il est parfois difficile de localiser les sources de pollution, donc d'identifier les pollueurs responsables.

### 2. Réduire drastiquement les polluants dans les milieux

Cette exigence passe par la mise en place de partenariats et le renforcement des outils de planification et de prospective, dans le cadre d'une approche territoriale pragmatique.

#### **a. Pollution de l'air extérieur et intérieur**

Concernant la qualité de l'air intérieur, le champ des substances réglementées doit être élargi. Il faudrait, en outre, développer l'activité des conseillers médicaux en environnement intérieur et étiqueter les caractéristiques sanitaires et environnementales des matériaux de construction et des produits d'entretien.

Pour l'air extérieur, il s'agit de renforcer la surveillance de certains polluants, notamment des particules ultrafines, de suivre les populations exposées aux particules diesel et de généraliser les filtres à particules diesel. Un plan relatif à la santé et aux transports pourrait être mis en place.

#### **b. Pollution de l'eau et des sols**

Il paraît fondamental de renforcer les moyens de recherche sur la santé, la métrologie des polluants et les aspects épidémiologiques, tout en réduisant les émissions de polluants à la source par le biais d'une politique volontariste de limitation des déchets. Concernant plus spécifiquement la pollution des sols, un recensement exhaustif et public doit être réalisé dans nos régions.

#### **c. « Points noirs » liés au bruit**

Il est nécessaire de prévoir systématiquement des revêtements routiers antibruit lors de la construction de nouvelles routes, d'empêcher la création de logements à proximité des aéroports et de revoir les plans d'exposition au bruit tous les cinq ans. Il faudrait aussi prévoir un diagnostic de bruit lors des cessions immobilières et prendre en compte la problématique du bruit en zone rurale. En particulier, il serait souhaitable de définir une norme permettant de mesurer le niveau sonore au voisinage des éoliennes qui, par ailleurs, devraient être classées ICPE.

#### **d. Protection des populations à risque**

Les réflexions doivent prendre en compte les inégalités écologiques, en particulier pour éviter de cumuler les risques pour les populations défavorisées. Concernant la protection des populations à risque, le lien entre la médecine de ville et l'hôpital doit être consolidé.

Par ailleurs, la normalisation des marqueurs biologiques, utilisés comme indicateurs intégrateurs de la pollution, serait utile. De plus, il est souhaitable de développer les connaissances sanitaires par l'étude géographique des maladies environnementales. La création d'un Institut national de veille environnementale est préconisée, ainsi que le développement du lien entre l'hôpital, l'Université, les associations et les collectivités.

### **3. Prévenir ou anticiper les risques liés aux produits et aux techniques**

#### **a. Pesticides et fertilisants (nitrates et phosphates)**

Il convient de réduire l'utilisation de tous les produits phytosanitaires, la substitution d'un produit par un autre n'étant pas la meilleure manière de réduire le risque. Il semble préférable de diminuer les quantités utilisées plutôt que les fréquences des traitements. En outre, il faut améliorer la formation des utilisateurs, mieux contrôler la vente des produits phytosanitaires et accroître la surveillance de leurs résidus dans l'alimentation.

Il convient aussi de limiter strictement l'épandage aérien et, plus généralement, de rendre obligatoire la norme Afnor sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires

#### **b. Produits chimiques (REACH)**

La mise en place d'un label relatif aux produits chimiques fait l'objet de certaines réserves compte tenu de la longueur des délais de caractérisation de ces substances.

#### **c. Nanomatériaux**

Il est demandé, pour les nanomatériaux, l'application immédiate des préconisations du rapport du Comité de la Prévention et de la Précaution (CPP) publié en 2006.

#### **d. Risques technologiques**

Il est préconisé le développement du ferroutage, en particulier pour les matières dangereuses. Il conviendrait aussi de multiplier les études toxicologiques et éco-toxicologiques indépendantes en amont de la mise sur le marché des matières dangereuses et d'aider les PME à développer des innovations permettant de remplacer les produits dangereux.

Où est-il question de risques naturels ?

### **4. Renforcer et partager les connaissances**

#### **a. Evaluation des risques des substances chimiques**

Les professionnels de santé doivent être formés à la santé environnementale. Une gouvernance commune et territoriale devrait être mise en place pour mobiliser les acteurs et les décideurs. En outre, la mise en réseau des expertises paraît indispensable.

#### **b. Modalités de l'expertise**

Une synergie d'action et d'expertise pourrait être mise en œuvre entre les experts de l'environnement et de la santé. Une expertise de qualité est nécessaire pour traiter des différents sujets. Cette qualité doit d'abord être scientifique, ce qui suppose l'indépendance par rapport aux conflits d'intérêts et la prise en compte de la totalité des aspects de chaque problématique. La qualité concerne aussi l'accès à l'information, qui doit être compréhensible et objective, pour permettre un débat éclairé.

#### **c. Veille environnementale et sanitaire**

La surveillance et la veille environnementales et sanitaires devraient être renforcées parce que les données actuelles sont insuffisantes. Il pourrait être judicieux de créer une agence de protection de l'environnement s'inspirant de l'Environmental Protection Agency (EPA) américaine. Au plan européen, une autorité indépendante pourrait être constituée, dédiée à la recherche et à l'expertise. Par ailleurs, la veille épidémiologique serait améliorée grâce au développement de tous les réseaux sentinelles.

#### **d. Formation, information et écolabels**

Si la prise de conscience globale en matière environnementale est réelle, le manque de formation et d'information sur ce sujet est manifeste. Des campagnes d'information réalistes, compréhensibles et moins « politiquement correctes » devraient être mises en place. En outre, il est proposé de créer une « université virtuelle » du développement durable pour permettre le partage des bonnes pratiques.

Il semble également souhaitable de développer la diffusion des connaissances et d'encourager la conduite de recherches multidisciplinaires tournées vers les processus décisionnels. De plus, il est urgent de soutenir la recherche fondamentale et systémique en écologie appliquée tout en favorisant l'éducation à l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire. La santé environnementale devrait être intégrée à tous les cursus de formation, notamment dans le secteur du BTP.

Il convient aussi de développer les outils de connaissance et de renforcer les moyens en vue de doter les associations et les collectivités d'outils d'aide à la décision et à l'action en faveur de la biodiversité. Les résultats des expertises devraient être diffusés en toute transparence au grand public.

Concernant les labels, il serait souhaitable de développer l'étiquetage sanitaire et environnemental des matériaux de construction et des produits chimiques d'entretien. D'une manière générale, les labels doivent être simplifiés et plus lisibles.

## **IV. « Adopter des modes de production et de consommation durables »**

### **1. Objectif : 100 % d'agriculture durable**

#### **a. Certification et notation des exploitations**

Le développement de l'agriculture biologique, par la structuration des filières locales, fait l'objet d'un consensus. Une démarche progressive pourrait permettre d'arriver à 100 % d'agriculteurs ou d'exploitations certifiés dans les années qui viennent, grâce notamment à des incitations économiques. Il conviendrait aussi de renforcer l'effort de recherche appliquée en matière agronomique.

De plus, pour être compatibles avec la démarche de développement durable et la traçabilité des produits, les cahiers des charges doivent être plus lisibles. Néanmoins, il faut veiller à ne pas fixer des objectifs de développement trop ambitieux, qui pourraient déstabiliser un marché aujourd'hui relativement fragile. Il est préférable de définir les possibilités de développement de l'agriculture biologique en fonction des marchés plutôt que de fixer des pourcentages d'agriculture biologique dans les régions.

#### **b. Critère « Haute Valeur Environnementale »**

Le critère « Haute Valeur Environnementale » devra être défini. Sa mise en place devrait être précédée d'un recensement de l'existant permettant d'établir des référentiels à l'échelle d'un territoire, avant de donner lieu à des démarches individuelles d'entreprises.

### **2. Satisfaire les attentes environnementales de la société**

#### **a. Eco-labels, AOC, 20% d'agriculture biologique**

Le développement des cultures biologiques passe par la structuration des filières, l'adéquation de l'offre à la demande et le choix de circuits courts d'approvisionnement. L'étude de l'empreinte écologique des filières doit être globalisée depuis le produit jusqu'au consommateur pour conforter une consommation durable. L'agriculture biologique coûte plus cher, mais il faut maintenir les équilibres du marché, la grande distribution constituant un point de passage obligé.

#### **b. Restauration collective**

La restauration collective doit servir d'exemple, en particulier les cantines scolaires, où l'utilisation d'aliments issus de l'agriculture biologique pourrait être généralisée, par exemple grâce aux appels d'offres. En tout état de cause, un accord doit être trouvé sur les objectifs de consommation en restauration collective

#### **c. Incitations à la consommation écologique**

La sensibilisation, la formation et l'éducation des consommateurs, des citoyens et des agriculteurs sont essentielles pour leur permettre de reconnaître la qualité environnementale des produits. Il est en outre nécessaire de modifier les modes de consommation. Une autre voie de progrès serait la limitation du développement des produits industriels jetables et la réduction de la production de déchets ménagers, grâce à un renforcement de l'éco-conception et de la fiscalité incitative.

### **3. Réduire les pollutions diffuses**

#### **a. Diversité des pratiques agricoles**

Les bonnes pratiques agronomiques, comme la rotation des cultures et le maintien des cultures améliorantes, doivent être privilégiées. Des mesures incitatives semblent préférables à une redevance. Par ailleurs, le lien entre la recherche et le monde économique doit être affirmé.

S'agissant des OGM, il semble impossible de parvenir à un accord, les diverses positions étant trop éloignées les unes des autres. Néanmoins des décisions doivent être prises dans ce domaine.

#### **b. Pesticides, fertilisants (nitrates et phosphates)**

Les émissions non-énergétiques de gaz à effet de serre de l'agriculture doivent être limitées par une réduction de l'utilisation des engrais azotés, une promotion des modes de cultures différents et le

développement de la recherche en faveur d'autres modes de fertilisation, plus économes en énergie. Il paraît souhaitable de définir précisément des objectifs de réduction et de remettre les fondamentaux agronomiques au centre des préoccupations de la recherche, de la formation et du développement agricoles.

#### **c. Déséquilibre des ressources en eau, variétés végétales robustes**

Il convient d'encourager la R&D pour protéger et optimiser la gestion des ressources en eau, mais aussi de développer la recherche variétale.

### **4. Restaurer la biodiversité et mettre en place des actions territoriales cohérentes**

#### **a. Bandes herbacées et haies**

La généralisation des bandes enherbées de cinq mètres de large le long des cours d'eau est largement plébiscitée. Il pourrait aussi être souhaitable de réserver des espaces naturels et agricoles favorisant la biodiversité et la continuité écologique, y compris dans le périurbain, en particulier de préserver les prairies naturelles.

#### **b. Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme)**

Il est nécessaire de préserver l'espace agricole et naturel en mettant en place une fiscalité adaptée à cette problématique et en privilégiant un urbanisme plus économe en espace. Aujourd'hui, les moyens donnés aux collectivités pour préserver les espaces agricoles ne sont pas à la hauteur des ambitions nationales.

#### **c. Démarches collectives territoriales**

Il est essentiel de maintenir la diversité des cultures et de veiller à un équilibre global entre les productions alimentaires, d'une part, et non-alimentaires, d'autre part. Par ailleurs, il faut éviter tout empilement de normes et de certifications. Il s'agit plutôt de définir une certification simple, compréhensible et adaptée aux territoires sur lesquels elle est appliquée. Il conviendrait également de mettre en place une politique de l'habitat « humain » et de conditionner les aides des conseils généraux aux initiatives moins consommatrices d'espace.

#### **d. Ecolabel pêche**

Il serait utile d'équilibrer les poids respectifs des labels de qualité et des écolabels, tout particulièrement dans le domaine de la pêche. De plus, il pourrait être judicieux de mettre en place une gestion des ressources halieutiques par pêcherie et de créer des écolabels pour tous les produits de la mer.

### **5. Recherche et formation pour des agricultures durables**

#### **a. Recherche appliquée collaborative sur tous types d'agriculture, réseau d'exploitations innovantes**

Les programmes universitaires sur les agro-ressources et l'environnement doivent être développés. La recherche en matière de production et de variabilité des produits est satisfaisante, mais devrait être davantage au service de pratiques plus environnementales, en lien avec les acteurs locaux. Il serait également souhaitable de mieux reconnaître la recherche publique en agronomie, mais aussi de renforcer les approches pluridisciplinaires. La recherche française sur les semences doit être renforcée, en toute indépendance des firmes américaines.

Des observatoires de la recherche en environnement méritent d'être développés dans les domaines maritime, forestier et agricole. La gestion de l'agriculture doit être réalisée à l'échelle du paysage pour enrayer, notamment, la propagation des bio-agresseurs. Par ailleurs, la formation des élus, formateurs et enseignants est indispensable et les établissements publics agricoles doivent rester centres de ressources de référence.

#### **b. Agro et biocarburants de deuxième génération**

Les réserves émises au niveau national sur les biocarburants de première génération ont été confirmées : l'expansion des biocarburants pose un problème éthique. Leur incidence sur le prix des aliments doit être

prise en compte. Il est désormais nécessaire de développer l'effort de recherche sur les biocarburants de seconde génération.

### **c. Autonomie énergétique des exploitations**

L'autonomie énergétique des exploitations constitue une voie exploratoire intéressante compte tenu de l'augmentation du prix du pétrole. Il existe manifestement un potentiel très significatif en matière d'économie d'énergie dans l'agriculture.

## **V. « Une démocratie écologique, institutions et gouvernance »**

### **1. Reconnaissance des partenaires environnementaux : statut et représentativité des ONG et des associations**

Comme les ONG, les associations environnementales doivent être intégrées au Conseil Economique et Social et aux Conseils Economiques et Sociaux Régionaux. Il est nécessaire de mieux reconnaître les partenaires associatifs et de leur attribuer un statut et les moyens nécessaires à leur action en leur offrant la possibilité de se fédérer au niveau régional. De plus, les collectivités doivent être dotées de moyens pour coordonner la dynamique partenariale avec les associations et les entreprises.

Le citoyen doit devenir un véritable acteur démocratique pour le développement durable de la société. Cela étant, la création de nouvelles structures de gouvernance ne paraît pas souhaitable. Néanmoins, l'Etat doit montrer l'exemple, notamment en matière de transposition des directives européennes.

### **2. Une stratégie nationale de développement durable validée par le Parlement**

#### **a. Commission et délégations parlementaires**

La thématique du développement durable doit être intégrée aux réflexions des commissions et délégations parlementaires existantes. Il ne semble pas pertinent de créer des commissions parlementaires dédiées à l'environnement et au développement durable. Par ailleurs, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT ; ex-DATAR) pourrait être transformée en Délégation à l'Aménagement du Territoire et au Développement Durable.

En outre, la stratégie nationale de développement durable doit être validée et contrôlée par le Parlement et les décisions publiques évaluées.

#### **b. Rénovation du Conseil économique et social (national et régionaux)**

Il pourrait être intéressant d'ajouter une dimension environnementale au Conseil Economique et Social, en intégrant les associations, mais il semble préférable de développer cette dimension dans les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux. En effet, il paraît pertinent de décentraliser la politique en matière de développement durable.

#### **c. Conférence des élus**

La proposition de créer une conférence des élus ne recueille pas l'unanimité. En revanche, les conseils de développement des pays sont considérés comme des lieux crédibles de gouvernance.

### **3. Des décisions publiques construites dans la transparence**

#### **a. Participation**

La stratégie nationale de développement durable doit s'accompagner de la mise en place d'un véritable service public de l'environnement, auquel devraient contribuer l'ensemble des services de l'Etat, ce qui supposerait la mobilisation d'une entité environnementale au plus près du terrain, placée sous l'autorité du Préfet.

Il convient également de créer des instruments de gouvernance permettant à l'intérêt général de s'exprimer. A cet égard, la démocratie participative doit être développée, sous réserve de bien prendre en compte la diversité des corps intermédiaires et sans alourdir l'architecture administrative.

Enfin, les appels d'offres et l'évaluation des politiques économiques doivent intégrer un volet environnemental.

#### **b. Accès à l'information**

Le besoin d'une information transparente fait l'objet d'un très large consensus.

#### **c. Evaluation, expertise pluraliste**

La mise en place d'un véritable service public de l'environnement permettrait de faciliter les démarches d'anticipation, de suivi et d'évaluation des politiques environnementales et des projets territoriaux. Des critères environnementaux devraient être introduits afin de mieux mesurer l'impact à long terme des décisions sur les écosystèmes.

### **4. Une gouvernance d'entreprise intégrant l'environnement et le développement durable en tant qu'opportunité**

#### **a. Implication des dirigeants et des instances de direction**

Plutôt que d'alourdir la charge des entreprises par de nouvelles contraintes, il est préférable de promouvoir des démarches volontaires. L'on pourrait envisager la création de labels d'entreprises éco-responsables, permettant de mettre en avant les entreprises vertueuses en matière d'environnement.

Par ailleurs, il paraît souhaitable de développer les compétences environnementales dans les évaluations internes des entreprises et le conseil aux PME sur les risques liés aux substances chimiques.

#### **b. Mission des institutions représentatives du personnel**

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail pourraient davantage se saisir des questions environnementales. Il serait même judicieux d'étendre les possibilités de droit d'alerte environnementale à l'ensemble des salariés, tout en expliquant aux entreprises les implications des modifications de la législation environnementale.

#### **c. Mesures incitatives**

Les mesures incitatives doivent être mises en place pour encourager à la mise en place de démarches volontaires. Par exemple, des aides spécifiques à la production éco-responsable pourraient être développées. (je ne comprends pas). De plus, il paraît souhaitable d'aider les PME à s'inscrire dans la démarche de développement durable.

## **VI. « promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité »**

### **1. Information des citoyens et des consommateurs**

L'éducation à l'environnement constitue un préalable à toute action. L'adoption d'un langage commun, résultant d'une diffusion transparente de l'information environnementale en direction de tous les publics, à tous les âges, est de nature à favoriser les débats. Le vocabulaire doit rester simple pour que la communication soit performante.

#### **a. Indicateurs et tableaux de bord nationaux et internationaux**

Les indicateurs actuels ne sont pas fiables. Il convient de les revoir et de les élargir à l'ensemble des territoires afin de mesurer les évolutions et d'évaluer, à terme, les actions publiques et privées. Face aux insuffisances du PIB vert, trop général, il est nécessaire de définir des micro-indicateurs.

### **b. Éco-labellisation et étiquetage des produits et des services**

Il est souhaitable d'élaborer des indicateurs européens permettant une meilleure connaissance des empreintes écologiques ou du capital public naturel, avec un état des lieux précis. En outre, une étiquette énergétique pourrait être rendue obligatoire pour tous les produits, dans tous les pays. Cependant, il faut s'assurer de la lisibilité des écolabels et des informations écologiques communiquées au consommateur. Le principe d'éco-labellisation ne dispense pas de « durcir » les normes et les règles européennes et de prendre en compte l'ensemble du cycle du produit.

### **c. Publicité responsable**

La publicité ne doit pas contrecarrer la communication éco-citoyenne, mais la création d'un écolabel supplémentaire pour la publicité paraît inopportune. La publicité comparative portant sur les performances environnementales multicritères du produit mérite, en revanche, d'être autorisée. D'une manière générale, il s'agit de promouvoir une publicité honnête et non abusive et de faire cesser l'utilisation généralisée du terme « durable ».

## **2. Fiscalité environnementale**

### **a. Evaluation de la fiscalité existante**

La fiscalité environnementale mérite une base d'imposition plus large que le seul critère de l'émission de CO<sub>2</sub>. Il ne faut pas augmenter les taxes, mais plutôt les « verdir » et éviter qu'elles n'introduisent des distorsions indésirables, notamment sur l'emploi. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de subventionner les puits de carbone, en particulier dans l'agriculture.

### **b. Contribution climat-énergie et ajustement CO<sub>2</sub> des prix aux frontières**

Un renchérissement des prix des produits importés permettrait d'éviter les risques de dumping environnemental. Toutefois, ce système n'aura de valeur que si l'Europe, sinon les Nations-Unies, adopte une position commune sur cette question. Il serait judicieux de profiter de la présidence française de l'Union Européenne pour faire passer un message dans ce sens. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de créer des taxes à l'entrée du territoire français pour les produits portant ostensiblement atteinte à l'environnement.

Concernant la contribution climat-énergie et l'ajustement CO<sub>2</sub> des prix aux frontières, il est préconisé la mise en place d'un dispositif progressif et lisible à long terme. Cette fiscalité nouvelle doit être introduite à pression fiscale globale constante, dans le cadre d'une harmonisation européenne, afin de ne pas pénaliser notre compétitivité internationale. Par ailleurs, une écotaxe pourrait être affectée à des dépenses environnementales.

### **c. Transports des déchets**

Il convient de réduire les distances de transport des déchets et de cesser d'exporter les déchets français à l'étranger. Une « taxe transport » au kilomètre pourrait être mise en place.

### **d. Effets sur le pouvoir d'achat, l'emploi et la compétitivité**

Le crédit d'impôt relatif à la recherche pourrait constituer une avancée intéressante dès lors qu'il n'est pas soumis à une éco-condition susceptible d'étouffer les programmes de recherche. Les filières génératrices d'emploi et d'excellence doivent être développées. Il faut veiller à maintenir la compétitivité des entreprises françaises, éventuellement en soutenant celles qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

## **3. Recherche, innovation, emploi, formation**

### **a. Pôles de compétitivité**

La proposition de créer un fonds dédié au financement des projets de développement durable au sein des pôles de compétitivité recueille un large assentiment. Les pôles de compétitivité devraient être utilisés pour labelliser des projets de recherche en faveur du développement durable. Ces mêmes pôles devraient en outre jouer un rôle de passerelle entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise.

La recherche et l'innovation doivent être soutenues au travers d'éco-filières adossées aux pôles de compétitivité ou dans le cadre de pôles de compétitivité dédiés, par exemple à l'énergie solaire. De plus, il est souhaitable de réaliser un véritable suivi des expériences pilotes pour juger de leur pertinence et d'orienter la recherche vers les aspects sociaux des problématiques environnementales

#### **b. Prototypes industriels, formation initiale et continue**

Dans les métiers de l'environnement, le manque de formations et de formateurs est réel. Le monde économique et celui de la formation doivent se concerter pour mettre en place des filières éducatives débouchant sur de vrais emplois dans ce domaine.

Dans l'enseignement général, l'éducation à l'éco-citoyenneté pourrait être renforcée par des sorties sur le terrain des élèves, mais aussi par une attitude exemplaire de l'Education Nationale, notamment sur ses bâtiments et sa consommation énergétique.

#### **c. Nouveaux modèles économiques : économie circulaire, économie de fonctionnalité**

Il convient de renforcer la R&D au service de l'économie circulaire, dont le développement ne doit pas s'accompagner d'une bureaucratisation excessive et être associé à la décroissance. L'économie de fonctionnalité, pour sa part, existe déjà, par exemple sur le marché chimique des catalyseurs. Il faut lever les freins à son développement.

#### **4. Achats publics éco-responsables**

Il serait utile d'introduire dans le droit des marchés publics la possibilité de recourir à des technologies innovantes. Les acheteurs publics ont une responsabilité primordiale en la matière : ils doivent donner l'exemple. La formation des acheteurs publics doit être renforcée et le Code des marchés publics adapté.